



Renonciation a l'heritage

Par **joanne2368_old**, le **17/11/2007** à **11:15**

bonjour,

maman est décédée il y a deux ans, nous n'avions plus de contact depuis quelques années, mes soeurs , mon frere et moi meme, avons fait une renonciation a l'heritage, aujourd'hui une de mes soeurs a reçu un courrier des impots commandement de payer les frais d'hospitalisation, est ce qu'il faut obligatoirement payer cette somme ou le fait d'avoir renoncer a l'héritage nous donne le droit de refuser . J'aimerais egalement savoir si je dois faire renoncer ma fille qui vient d'avoir 18 ans . cordialement joanne et merci de me répondre